



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

préparateurs en pharmacie

Question écrite n° 90593

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la redéfinition du diplôme de préparateur en pharmacie. Par la voix de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, les professionnels du secteur estiment en effet qu'une mise à jour du diplôme est nécessaire. Aujourd'hui, le référentiel du brevet professionnel de préparateur en pharmacie leur apparaît inadapté. En outre, depuis quelques années la Commission professionnelle consultative siégeant près le ministère de l'éducation nationale demande sa réévaluation. L'évolution des prises en charge des pathologies, la technicité de certaines pratiques, la population accueillie, la sortie des médicaments de la réserve hospitalière, la coopération avec l'équipe de soins... sont à l'origine de cette demande de réévaluation, tout comme les nouvelles missions du pharmacien prévues dans la loi HPST. Il s'agirait, à terme, pour les professionnels, de permettre à la pharmacie d'officine de se doter de collaborateurs qualifiés, au travers d'un renfort de l'apport de connaissances dans la formation initiale des préparateurs, associé aux points positifs d'une formation par apprentissage. Les points clefs de cette formation seraient les suivants : privilégier l'insertion professionnelle directe en faisant appel à l'apprentissage ; créer un partenariat avec le secteur professionnel et les organismes de formation existants ; organiser l'alternance avec du tutorat ; permettre la construction de parcours professionnels dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Sur la base de cette proposition, la profession souhaite la création d'un diplôme d'État relevant du ministère de la santé, permettant à la fois de garantir la certification des compétences et l'adaptation du diplôme aux évolutions de l'officine. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90593

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11102

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)